

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
LA VIGNE AUX CHAMPS
2 RUE DES SABLES – 41140 THÉSÉE

COMPTE RENDU RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 24 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juillet, à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, légalement convoqué le 04 juillet 2024, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de MONTHOU-SUR-CHER, sous la présidence de Monsieur ARMAND Hubert.

Présents : BOUCHER Jean-Claude - CHARLUTEAU Daniel – LAVEYSSIERE Hervé - ALLION Gilles – ARMAND Hubert – GILLET Jean-Luc, YOUST Johny, CHARTIN Joël, Titulaires,

Excusés ayant donné un pouvoir : M. MARINIER Jean-François donne pouvoir à M. ARMAND Hubert, M. TROTIGNON Michel donne pouvoir à M. CHARTIN Joël, M. BRAULT Donne pouvoir à M. CHARLUTEAU Daniel, M. ROSET Jean-Jacques donne pouvoir à M. YOUST Johny, Mme POULLAIN Anne-Laure donne pouvoir à M. BOUCHER Jean-Claude.

Absents :

La séance est ouverte à 18H.

DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Hubert ARMAND est nommé secrétaire de séance.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 05 JUIN 2024

Les membres du conseil syndical valident le compte rendu du conseil du 05 JUIN 2024 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Validation du compte-rendu du 05 JUIN 2024
- Délibération – Intégration de Vallières au SIAEP
- Délibération – Créances éteintes
- Délibération – Ligne de trésorerie
- Délibération – Interconnexion avec Saint Aignan
- Délibération – Correspondant suppléant CNAS
- Délibération – Décision modificatives pour les comptes non-approvisionnés
- Banque des territoires
- Questions diverses

DÉLIBÉRATION – VALLIÈRES-LES-GRANDES

Les précisions apportées au dernier extrait des délibérations pour l'adhésion de Vallières au SIAEP de la Vigne aux Champs sont les suivantes :

- Intégration de Vallières les Grandes le 31 décembre 2024 au lieu du 01^{er} janvier 2025
- Le transfert des résultats sera mis à disposition par la commune de Vallières au SIAEP de la Vigne aux champs
- Les restes à recouvrer seront conservés par la commune de Vallières sans possibilité de transfert au SIAEP de la Vigne aux Champs

Le conseil syndical après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les précisions apportées pour l'intégration de Vallières SIAEP.

Une fois la délibération validée en préfecture, un courrier recommandé avec accusé de réception sera envoyé aux mairies des communes du syndicat pour validation de l'intégration de Vallières avec leurs propres délibérations avant le 15 octobre 2024.

DÉLIBÉRATION RPQS

Suite à la lecture du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable, le conseil syndical après en avoir délibéré, valide à l'unanimité ce dernier

DÉLIBÉRATION – CRÉANCES ÉTEINTES

Le SGC de Romorantin nous a transmis un nouvel état des sommes à admettre en créances éteintes.

Créances éteintes arrêtées à la date du :	N° de la liste	Exercices de prise en charge	Pièces présentées pour un montant de :
27/06/2024	3201180105	2021 2022	6 pièces pour un montant de 54,84 € 4 pièces pour un montant de 207,53 €
<u>TOTAL</u>	<u>1311,66 €</u>		

Après concertation et à l'unanimité, les membres du conseil syndical acceptent la proposition du SGC de Romorantin-Lanthenay de passer ces montants en créances éteintes.

Un mandat sera émis en comptabilité au compte 6542.

La séance est levée à 18h27